

# Projet Fédéral Régional

Texte adopté en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 février 2006  
Amendé et voté en Conseil d'Administration le 22 mai 2006

L'Association Régionale Fnars Ile-de-France, créée en 1985, rassemble 150 associations oeuvrant pour l'inclusion sociale :

- gérant 250 établissements et services,
- menant des actions dans les domaines de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion, de la santé, de la culture, de la citoyenneté.

Leur objet commun est d'agir pour tous les publics en difficulté et de réfléchir ensemble sur l'évolution des moyens pour l'insertion, en favorisant l'expression, la promotion et l'autonomie des personnes accueillies.

Le projet fédéral régional se réfère aux textes fondamentaux adoptés par la Fnars dans ses congrès. Il fixe des priorités pour les cinq années à venir. Une évaluation sera faite sur sa mise en œuvre à l'occasion de chaque Assemblée Générale annuelle.

## ÉTAT DES LIEUX : DES MARGES DE MANŒUVRE LIMITÉES

→ *Dans un souci d'adaptation permanente, la Fnars analyse les évolutions de la société et leurs incidences sur ses propres missions, actions et son organisation, afin de mieux répondre aux attentes de ses adhérents.*

### La mondialisation a bouleversé notre conception de la vie en société.

Les liens entre pouvoir et politique, si forts dans le passé, sont desserrés. L'économie règne dans un espace extra-territorial, hors d'atteinte du cadre contraignant de l'Etat, avec ses législations du travail et ses tutelles légales. Les Etats sont de moins en moins les tenants du pouvoir et les agents des transformations sociales. Les politiques locales doivent gérer des problèmes globaux pour lesquels elles ont de moins en moins de solutions. Parallèlement à cette mondialisation qui dérégule notre vie en société, une nouvelle doctrine se met en place, celle de la pensée sécuritaire: punir les pauvres, criminaliser la misère.

**Attention aux dérives ! l'exclusion n'est pas une fatalité.**

L'Association Régionale Fnars Ile-de-France compte parmi ses **partenaires** : les instances régionales et départementales, les services de l'Etat, des fédérations associatives, des organismes sociaux...

Elle favorise la **concertation** entre ses adhérents dans et entre les départements franciliens. Elle permet leur **représentation** auprès des services de l'Europe, de l'Etat, des collectivités territoriales et d'autres partenaires. Elle s'efforce de **peser sur les décisions publiques**, les lois et les mesures de lutte contre l'exclusion. Elle **sollicite** pour ses adhérents les **moyens financiers** publics et/ou privés et **techniques** nécessaires à leurs missions.

La Fnars Ile-de-France siège dans des **instances** de concertation et de gestion. Reconnue pour son **expertise** et sa **représentativité**, elle propose des actions et est sollicitée pour intervenir dans des dispositifs et gérer directement des **mesures publiques** en lien avec les préoccupations de ses adhérents.

La Fnars Ile-de-France...

- **diffuse et valorise** les expériences menées par les acteurs de terrain, responsables associatifs, professionnels, bénévoles, usagers.
- **soutient et accompagne** les associations dans leur développement et leurs projets, invite à ouvrir les partenariats.
- **forme** en proposant au niveau régional des sessions de formation destinées aux acteurs associatifs, bénévoles et salariés.
- **conseille** ses adhérents, leur apporte une assistance technique et favorise les transferts de savoir-faire entre eux et leurs partenaires.
- **s'appuie** sur les travaux de ses commissions et de ses groupes de travail.
- **recense, analyse, évalue** au niveau régional les actions menées et les dispositifs mis en place, examine la pertinence des démarches entreprises en réponse aux diverses demandes sociales, vérifie leur cohérence, mesure les résultats obtenus...
- **exerce une fonction de veille** sur les évolutions politiques, sociales, juridiques...
- **organise** des journées départementales et régionales d'étude et d'information, à destination des adhérents et des partenaires institutionnels et associatifs.
- **Informe**, ses adhérents et ses partenaires ([www.fnarsidf.asso.fr](http://www.fnarsidf.asso.fr) et un bulletin régional, Ile-de-France Info).
- **se mobilise** en interpellant ses partenaires publics, privés, associatifs sur les droits des usagers, l'évolution des politiques sociales, la pérennité des dispositifs d'insertion...
- **gère** des fonds publics européens, nationaux et régionaux (Fonds social européen, Fonds de sécurisation logement...) qui lui sont confiés pour des missions d'étude, d'accompagnement au montage de projets associatifs, d'organisation de formations...

Pour réaliser ces objectifs, l'Association Régionale Fnars Ile-de-France s'est dotée d'une équipe de salariés permanents placée sous la responsabilité d'un(e) délégué(e) régional(e). Le siège régional agit en cohérence et sous le contrôle du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association Régionale, et selon les directives et orientations décidées en Assemblée Générale.

→ L'Association Régionale Fnars Ile-de-France définit son projet comme une régionalisation du projet fédéral de la Fnars nationale (congrès 2004). Elle fait donc siennes les **finalités** suivantes :

- **refuser les exclusions ;**
- **promouvoir la citoyenneté ;**
- **mettre en œuvre la solidarité.**

→ précise ses **valeurs** :

- **Humanisme** : l'Homme est au centre de la vie économique et sociale, l'économie est au service de l'homme et non l'inverse;
- **Solidarité** : toute personne a le droit à une vie autonome, (accès aux droits, à des ressources, à un toit et à une réelle inscription dans son environnement). L'accompagnement d'une personne en difficulté prend sens au titre de son projet et de son droit à la solidarité ;
- **Citoyenneté** : l'insertion passe en priorité par la promotion de la citoyenneté des personnes accueillies. La Fnars IdF affirme sa volonté de les accompagner à devenir acteurs de leur vie.
- **Egalité de traitement et accueil sans discrimination**, dans le cadre défini par les projets associatif et d'établissement des adhérents ;
- **Laïcité** : entendue comme la liberté et la capacité à vivre ensemble, à ne pas exclure l'autre, comme la possibilité d'être en lien avec toute personne quelles que soient ses convictions. La Fnars Ile-de-France refuse toute forme de prosélytisme.

→ et s'appuie sur **deux principes** :

- une **action concertée**, réalisée **en partenariat** : la Fnars IdF considère que l'argent public de la solidarité est un investissement pour la société au-delà de la simple redistribution. Elle engage donc ses adhérents à rechercher une articulation étroite entre leurs actions et les perspectives de développement local propres à chaque territoire, en liaison avec les décideurs et partenaires locaux.
- une **évaluation continue** des réalisations : la Fnars IdF affirme la co-responsabilité de tous les acteurs des politiques publiques dans la mise à disposition des biens sociaux nécessaires à toutes les formes d'insertion. L'évaluation doit porter sur la qualité des services rendus, la pertinence des dispositifs et des actions, la gestion des établissements et services, l'efficacité des politiques publiques...

→ Les adhérents de la Fnars Ile-de-France signent une **Charte** et **s'engagent** à respecter :

- **les Droits de l'Homme ;**
- **les valeurs démocratiques ;**
- **l'identité de chacun ;**
- **la parité hommes-femmes ;**
- **les règles de bonne gestion et d'administration** des outils qui leur sont confiés.

## FACE A DE NOUVELLES DONNES, LA FNARS ILE-DE-FRANCE S'ENGAGE : \_\_\_\_\_

- **à inscrire ses actions dans des programmes de prévention** tels que définis à l'échelle locale, régionale ou nationale, voire européenne et, au delà des situations individuelles ;
- **à axer son attention sur une approche d'ensemble des structures sociales** ;
- **à sensibiliser les acteurs politiques et l'opinion publique** à ne plus considérer les associations de notre réseau uniquement en terme de coûts supplémentaires à des services d'aide existants mais en terme d'économies réalisées pour les budgets des services de santé, de logement, des services sociaux, du système judiciaire pénal et comme un investissement en tant qu'outil de prévention pour les générations à venir.

## LES ORIENTATIONS CADRE DE LA FNARS ILE-DE-FRANCE (2005-2010) \_\_\_\_\_

L'association régionale FNARS Ile-de-France se place dans une politique constante d'anticipation, de prévention, d'accompagnement, de conseil et d'évaluation.

### *En matière de vie associative et organisation fédérale*

- Améliorer l'articulation entre les différents niveaux : européen, national, régional, départemental et infra départemental.

### *En matière de relations élus – salariés fédéraux*

- Clarifier et mieux organiser les inter relations entre élus et salariés fédéraux.

### *En matière de partenariats*

- Promouvoir la complémentarité et la non-concurrence à tous les échelons.

### *En matière de droits et de participation des usagers*

- Accompagner et soutenir les associations et établissements dans la mise en œuvre des lois favorisant la participation des usagers et la lutte contre l'exclusion.

### *En matière de communication*

- Médiatiser les conceptions politiques et sociales qui sous-tendent l'action de la Fnars.

### *En matière de services aux adhérents et d'animation du réseau*

- Encourager la mutualisation et la synergie des moyens entre les associations et leurs partenaires.
- Influencer sur les décideurs publics du secteur social en s'appuyant sur l'expertise et l'observation des besoins sociaux pour lesquelles l'association régionale a compétence.
- Développer des pôles ressources.

### *En matière d'activités gérées par l'Association Régionale*

- Veiller à ce que les actions développées par l'association régionale répondent aux préoccupations de ses adhérents.

10/10/07